



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2021

MODULES

1. LE MONTAGE FINANCIER D'UNE FICTION TV-SVOD

Jeudi 18 Mars 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

Vendredi 19 Mars 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

(14h)

1 100 € HT
(1 320€ TTC)

2. LE MONTAGE FINANCIER D'UN LONG MÉTRAGE

Jeudi 8 Avril 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

Vendredi 9 Avril 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

(14h)

1 100 € HT
(1 320€ TTC)

3. LES REDDITIONS DE COMPTE

Jeudi 03 Juin 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

Vendredi 04 Juin 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

(14h)

1 100 € HT
(1 320€ TTC)

4. GÉRER LA TRÉSORERIE D'UNE SOCIÉTÉ DE PRODUCTION

Jeudi 10 Juin 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

Vendredi 11 Juin 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

(14h)

1 100 € HT
(1 320€ TTC)

5. LES REDDITIONS DE COMPTE

Jeudi 4 Novembre 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

Vendredi 5 Novembre 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

(14h)

1 100 € HT
(1 320€ TTC)

6. LE MONTAGE FINANCIER D'UNE FICTION TV-SVOD

Jeudi 18 Novembre 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

Vendredi 19 Novembre 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

(14h)

1 100 € HT
(1 320€ TTC)

7. L'ANALYSE FINANCIÈRE D'UNE SOCIÉTÉ DE PRODUCTION

Jeudi 2 Décembre 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

Vendredi 3 Décembre 2021 : 9h30-13h / 14h00-17h30

(14h)

1 100 € HT
(1 320€ TTC)



Total..... € TTC



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2021

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :

Adresse :

Fonction : Téléphone :

E-mail :

SOCIETE :

Raison sociale :

Adresse :

N° de TVA Intracommunautaire :

Contact : Fonction :

E-mail :

Téléphone :

FORMATION :

Je choisis un ou plusieurs modules parmi les formations proposées à la page précédente. **Ciné TV Finance** se tient à votre disposition pour vous guider dans votre choix.

FINANCEMENT :

- Je finance ma formation par mes propres moyens
- Ma société finance intégralement ma formation
- Je souhaite mettre en place une prise en charge AFDAS en tant que :
- Salarié Intermittent Auteur
- Je souhaite mettre en place une prise en charge par un autre organisme

Dans le cas d'un financement par l'AFDAS (ou tout autre organisme), **Ciné TV Finance** vous accompagne dans votre démarche et vous transmet les documents nécessaires à votre dépôt de dossier

INSCRIPTION : Je retourne ce formulaire complété par email à

- formations@cinetvfinance.fr ou par courrier à CINE TV FINANCE - 60

Fait à Le Signature et cachet de l'entreprise



NOTICE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Les inscriptions ne sont définitives qu'après :

Cas n°1 : Prise en charge totale par un OPCO

- Réception du bulletin d'inscription
- Engagement de financement de la part de l'OPCO

Cas n°2 : Prise en charge partielle par un OPCO

- Réception du bulletin d'inscription
- Engagement de financement de la part de l'OPCO
- Paiement par l'entreprise du solde non pris en charge par l'OPCO à réception de la facture Ciné TV Finance

Cas n°3 : Aucune prise en charge par un OPCO

- Réception du bulletin d'inscription
- Paiement par l'entreprise de la totalité du coût de la formation, à réception de la facture de Ciné TV Finance

Toute annulation doit nous parvenir par écrit (e-mail ou courrier) au plus tard, 10 jours avant la date de début de la formation. Nous rembourserons alors à l'entreprise, la somme déjà réglée, après déduction de 50 € HT, conservée à titre de dédit.

En cas d'annulation par le participant moins de 10 jours avant le début de la formation, le montant de l'inscription reste acquis au profit de Ciné TV Finance.

Nous nous réservons le droit de supprimer un module jusqu'à 10 jours avant sa date. Dans ce cas, nous procéderons au remboursement de la totalité des sommes réglées au titre des droits d'inscription.

Ciné Tv Finance est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°11 75 61536 75 auprès du préfet de région d'Ile de France.

MARCHE A SUIVRE POUR LES PRISES EN CHARGE PAR UN ORGANISME (OPCO) :

1. Remplissez le formulaire d'inscription à renvoyer dès que possible à Ciné TV Finance.
2. Dès réception de votre inscription, nous vous enverrons les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier pour une prise en charge (programme et objectifs de la formation + devis).
3. Envoyez 4 semaines avant le début de la formation le formulaire de demande de prise en charge à l'organisme que vous sollicitez, accompagné de toutes les pièces jointes demandées.
4. Votre place est définitivement réservée dès réception d'un engagement de financement de la part de l'organisme.

PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION PAR UN ORGANISME (OPCO) :

Pour les intermittents ayant 2 ans d'ancienneté dans l'intermittence et ayant travaillé 130 jours dans les 24 derniers mois : adressez-vous à l'AFDAS.

Pour les salariés permanents dans le secteur du spectacle vivant, des agences artistiques, cinéma, audiovisuel, édition phonographique, publicité, distribution directe, loisirs, édition, presse écrite et agences de presse : adressez-vous à l'AFDAS. C'est à votre employeur de faire la demande : le département Formation (dans les entreprises de taille importante), ou le département Ressources Humaines ou encore la Comptabilité (entreprises de petite taille). Votre employeur fera la démarche auprès de l'OPCO (opérateurs de compétences : AFDAS, ATLAS FIFPL, AGEFICE etc..) concerné avec le dispositif le mieux adapté à votre situation.

Pour les auteurs affiliés à l'Agessa ou à la Maison des Artistes, ou assujettis au régime de sécurité sociale des auteurs et qui peuvent justifier de 9000 euros de recettes cumulées en tant qu'artiste-auteur sur les 3 dernières années : adressez-vous à l'AFDAS.

Les différents formulaires de demande de prise en charge sont téléchargeables sur le site de l'AFDAS : <http://www.afdas.com> Tél : 01 44 78 39 39

Pour les gérants de société : votre organisme est l'Agefice. <http://www.agefice.fr>

Pour les professions libérales : votre organisme est le FIFPL. <http://www.fifpl.fr>

Pour connaître la liste des OPCO des autres branches, par conventions collectives, une liste est disponible :

<http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/article/opca-organismes-paritaires-collecteurs-agrees>